

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
Lundi 29 novembre 2021 - 17 h 45

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Mme la Présidente ouvre la séance à 17 h 45, puis procède à l'appel des Membres

Date de convocation : 23 et 25 novembre 2021											
Présents	Mmes BRUN, CANE, DAVILA, DUBOIS (arrivée à 17h50), GOSELIN (arrivée à 18h), LACOSTE, LEMIRE (arrivée à 17h55), J. SEVERAC, SIMÉON, VITET MM. FEDOU, P. SÉVERAC										
Procurations	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mme / M.</th> <th>a donné procuration à ...</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme BOBO (transmise à 17h54)</td> <td>M. FEDOU</td> </tr> <tr> <td>Mme DURIER</td> <td>Mme J SEVERAC</td> </tr> <tr> <td>Mme RAZAFIMBAHINY</td> <td>Mme CANE</td> </tr> <tr> <td>Mme RIPOLL</td> <td>Mme LACOSTE</td> </tr> </tbody> </table>	Mme / M.	a donné procuration à ...	Mme BOBO (transmise à 17h54)	M. FEDOU	Mme DURIER	Mme J SEVERAC	Mme RAZAFIMBAHINY	Mme CANE	Mme RIPOLL	Mme LACOSTE
Mme / M.	a donné procuration à ...										
Mme BOBO (transmise à 17h54)	M. FEDOU										
Mme DURIER	Mme J SEVERAC										
Mme RAZAFIMBAHINY	Mme CANE										
Mme RIPOLL	Mme LACOSTE										
Absente excusée											
Présidente	Mme SIMÉON										
Secrétaire	Mme J SEVERAC										
Personnel administratif	Mmes MOURAREAU, LIDOS, MOREAU										
Ordre du jour	1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration des 15 mars 2021, 12 avril 2021 et 16 septembre 2021 3 - Modification de la composition du Conseil d'Administration 4 - Décision modificative budgétaire n° 1-2021 5 - Restauration scolaire - Ajustement de l'aide financière aux familles relevant de la tranche 1 6 - Bons d'achat solidaires - Reconduction de l'aide financière apportée aux familles relevant des tranches 1 à 3 7 - Encaissement et reversement des dons générés par la manifestation « Octobre rose » 8 - Conventonnement avec le CCAS de Saubens - « Halte-répétit » Alzheimer 9 - Manifestations des aînés 10 - Actualisation du tableau des effectifs du personnel du CCAS 11 - Information concernant la création du poste de directeur de projets éducatifs et sociaux 12 - Micro crédit 13 - Nouvelles aides financières facultatives du CCAS 14 - Informations diverses 15 - Décisions de la Commission Permanente. Conformément à l'article 22 - chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, ce point sera débattu à huis-clos										

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme la Présidente propose au Conseil d'Administration de désigner Mme SEVERAC en qualité de Secrétaire de séance.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme SEVERAC en qualité de secrétaire de séance		
VOTE	Pour	12
	Contre	
	Abstention	

2 – Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration des 15 mars 2021, 12 avril 2021 et 16 septembre 2021

Mme la Présidente demande à l'Assemblée d'approuver les procès-verbaux relatifs à ce présent point, pour lesquels aucune observation n'est formulée.

Arrivée de Mme DUBOIS à 17h50

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration des 15 mars 2021, 12 avril 2021 et 16 septembre 2021			
VOTE	Pour	13	
	Contre		
	Abstention		

3 – Modification de la composition du Conseil d'Administration

Mme la Présidente informe l'assemblée du départ de Mme LAFOURCADE de l'Association des Jeunes Handicapés (AJH). Cette dernière étant la représentante d'une association de personnes en situation d'handicap de la commune, il convient de la remplacer par la future directrice de l'AJH, Mme MAINGAULT Isabelle, qui prendra ses fonctions début janvier 2022.

Procuration de Mme BOBO donnée à M. FEDOU à 17h54

Arrivée de Mme LEMIRE à 17h55

4 – Décision modificative budgétaire n° 1-2021

Arrivée de Mme GOSSELIN à 18h

Mme la Présidente rappelle que l'achat d'un nouveau cabanon, pour les jardins ouvriers, a été décidé pour un montant de 4 000€. Aussi, ceci nécessite le jeu d'écriture suivant :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Compte / Chapitre - Objet		montant	Compte / Chapitre - Objet		montant
2174/21/13	Opération Centre Social - Extension des locaux	- 4 000,00 €			
2138/21/14	Opération Jardins Ouvriers Cabanon	4 000,00 €			
Total		0,00 €	Total		0,00 €

M. FEDOU fait part de la question de Mme BOBO quant à la signalétique pour le CCAS, qui avait été envisagée et estimée à 4 000€.

Mme LACOSTE rappelle, qu'au vu du budget 2021, un choix devait être fait entre le cabanon et la signalétique.

Elle ajoute que des devis pour la signalétique ont été demandés, ensuite il faudra décider si cet investissement pourrait être envisagé en 2022.

M. FEDOU demande si l'installation du cabanon se fera début 2022.

Mme LACOSTE lui répond que la livraison du cabanon est prévue pour le début de l'année prochaine.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Décision modificative budgétaire n° 1-2021			
VOTE	Pour	16	
	Contre		
	Abstention		

5 – Restauration scolaire – Ajustement de l'aide financière aux familles relevant de la tranche 1

Mme la Présidente rappelle que le CCAS soutenait financièrement les familles des tranches 1,2 et 3 pour la restauration scolaire.

Le gouvernement ayant proposé de porter le coût d'un repas à 1€, ces aides-là avaient été supprimées.

Une famille ayant alerté sur son reste à charge, Mme la Présidente propose une aide de 0,45 € par repas et par enfant pour les familles de la tranche 1, à compter du 1^{er} décembre 2021. Cette aide n'étant pas rétroactive, Mme la Présidente suggère de remettre des bons alimentaires à ces familles, représentant l'équivalent de la charge de restauration scolaire pour la période de septembre à novembre.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant :
Restauration scolaire – Ajustement de l'aide financière aux familles relevant de la tranche 1

VOTE	Pour	16	
	Contre		
	Abstention		

6 – Bons d'achat solidaires – Reconstitution de l'aide financière apportée aux familles relevant des tranches 1 à 3

Mme la Présidente annonce que l'attribution des bons d'achat solidaires a débuté le 2 novembre dernier et qu'une augmentation de 20 € du montant alloué par tranche a été approuvée par rapport à la précédente opération. Ainsi, les familles de la tranche 1 bénéficient de bons d'achat solidaires d'une valeur de 100 €, celles de la tranche 2 d'une valeur de 70 €, et celles de la tranche 3 d'une valeur de 50 €.

Elle précise qu'à ce jour, sur 147 familles, 99 sont venues retirer les bons. 46 familles ne se sont pas présentées, principalement celles de la tranche 3, elles vont être recontactées.

Mme la Présidente constate qu'un tiers des familles ne s'est pas manifesté pour retirer les bons, tout comme lors de la précédente distribution.

Elle ajoute que 3 fois 500 € ont été versés aux associations caritatives de la commune afin qu'elles en fassent bénéficier les familles qu'elles reçoivent dans le cadre de leurs activités.

M. FEDOU et son groupe appuient l'augmentation de la valeur des bons d'achat solidaires.

M. FEDOU fait part de la remarque de Mme BOBO quant au faible nombre de dossiers CORAFIN traités par la Commission Permanente. Mme BOBO souhaite savoir quelle en est la raison.

Mme la Présidente redit que ce sont les Assistants de Services Sociaux du Conseil Départemental de la Haute-Garonne qui adressent les CORAFIN au CCAS. Mme BOBO doit donc les interroger. Les Membres de la Commission Permanente traitent les dossiers reçus.

Pour conclure, Mme la Présidente évoque une reconduction du dispositif des bons d'achat solidaires courant du 1^{er} semestre 2022.

7 – Encaissement et reversement des dons générés par la manifestation « Octobre rose »

La Responsable du CCAS présente ce point.

La manifestation « Octobre rose » s'est déroulée samedi 9 octobre 2021. La journée a commencé par la tenue d'un stand au marché de plein de vent, pour la vente d'objets fabriqués au Centre Social par les adhérents ; l'association « rOse et Cie » était également présente.

Ensuite une marche, où un grand nombre de personnes a participé, a eu lieu au lac de Bidot, en partenariat avec le CCAS de Frouzins, les associations de randonnées, de gymnastique volontaire et l'athlé 632.

Grâce à cette manifestation, le montant des dons s'élève à 1 632 €.

Le CCAS de Frouzins ayant aussi récolté des dons sur sa commune, il sera présent lors de la remise des chèques à la Ligue contre le cancer 31.

Mme la Présidente ajoute que cet évènement se produit depuis 3 ans à Fonsorbes et prend de plus en plus d'ampleur. Elle précise que dès que la date de remise « du chèque » à la Ligue contre le cancer 31 sera fixée, les membres du Conseil d'Administration en seront informés afin d'y assister s'ils le peuvent.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Encaissement et reversement des dons générés par la manifestation « Octobre rose »			
VOTE	Pour	16	
	Contre		
	Abstention		

8 – Conventonnement avec le CCAS de Saubens – « Halte-répît » Alzheimer

Mme la Présidente explique que le CCAS de Fonsorbes a été sollicité par le CCAS de Saubens car il a repris en régie une structure de répît expérimentale, pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Ce lieu d'accueil, nommé « Halte-Répît », validé par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, permet aux familles « de souffler » une journée ou une demi-journée, car parfois les aidants souffrent davantage que les malades.

La convention proposée permettrait d'intégrer prioritairement les administrés Fonsorbais au sein de cette structure, pour un engagement annuel de 100 €.

M. FEDOU et son groupe approuvent l'idée de ce conventonnement. Il demande par quel moyen seront informés les Fonsorbais.

Mme la Présidente propose un communiqué dans le bulletin municipal du printemps 2022.

Mme BOBO formule la demande suivante : y a-t-il une grille tarifaire ; est-il possible d'augmenter la capacité d'accueil dans l'avenir ; dans la mesure où l'aidant n'aurait pas de véhicule, est-ce que le CCAS de Fonsorbes pourrait assurer le transport vers la structure « Halte-Répît ».

Mme la Présidente annonce les tarifs : 10 € la demi-journée, 16 € la journée, 8€ le repas.

En ce qui concerne la possibilité d'une navette, Mme la Présidente n'a pas de réponse à apporter aujourd'hui. Par-contre, selon l'analyse des besoins sociaux, une réflexion pourra être envisagée.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Conventonnement avec le CCAS de Saubens – « Halte-répît » Alzheimer			
VOTE	Pour	16	
	Contre		
	Abstention		

9 – Manifestations des aînés

Mme la Présidente fait le bilan des manifestations passées.

- La Journée Détente s'est déroulée le 29 septembre 2021 après-midi. Les 125 participants ont fait une croisière fluviale commentée sur la Garonne et le Canal de Brienne, 2 bus ont été affrétés. Le goûter préparé par l'ESAT de Fontenilles et l'animation musicale ont eu lieu dans la salle du Trépadé. Ce temps de retrouvailles chaleureuses a été apprécié.

Les coûts sont les suivants : transport 499 €, croisière 1 260 €, goûter 1 101 €, animation 380 €, secours 150 €. Au total 3 391 € dont 2 657 € à la charge du CCAS.

- La semaine bleue a eu lieu du 4 au 8 octobre 2021 de la façon suivante :
 - Lundi : 2 ateliers de prévention et sécurité routière proposé par La Poste, 40 participants
 - Mardi : atelier de secourisme, proposé par UFOLEP, sur la journée avec repas au restaurant, 9 participants
 - Jeudi matin : jeux à la ludothèque, 5 participants
 - Jeudi après-midi : découverte du sentier patrimoine, 14 participants
 - Vendredi matin : sortie tir à l'arc à Bouconne avec transport inclus, 13 participants

La Responsable du CCAS souligne qu'avec le contexte sanitaire, il y a beaucoup moins de participants au Centre Social. La sortie tir à l'arc permettait d'accueillir un plus grand nombre de personnes.

En ce qui concerne le repas de la nouvelle année, dont le tarif est fixé à 29 €, Mme la Présidente évoque la possibilité de l'annuler, car aujourd'hui le contexte sanitaire se dégrade. Dans ce cas-là, des colis pourraient être adressés aux participants non imposables, comme l'année dernière.

Mme la Présidente demande l'avis de l'assemblée quant à ses suggestions.

M. FEDOU partage l'avis de Mme la Présidente, il faut faire quelque chose pour les personnes âgées qu'elles soient imposables ou non, il faut y réfléchir.

Mme LEMIRE signale qu'elle a reçu, ce jour, le bulletin d'inscription au repas de la nouvelle année.

Mme la Présidente explique que si ce repas devait être annulé, tous les participants comprendraient la raison pour laquelle une telle décision serait prise.

M. FEDOU suggère d'apporter un colis au domicile des personnes qui ne s'inscrivent pas au repas par crainte de contracter le virus.

Mme la Présidente répond qu'il est impossible de réécrire à 1 225 foyers ou de leur apporter un colis.

Elle conclut en disant d'attendre la mi-décembre pour prendre la décision qui va s'imposer, elle ajoute, nous ne prendrons aucun risque.

10 – Actualisation du tableau des effectifs du personnel du CCAS

Mme la Présidente annonce que toute collectivité à l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif un état du personnel au 31 décembre de l'année écoulée, tant pour les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires que pour les emplois contractuels de droits public. Pour 2021, il y a 6 postes ouverts.

M. FEDOU signale qu'il ne voit pas le poste de la Directrice, sur le document joint à la convocation.

Mme la Présidente indique que la Responsable occupe le grade d'Assistant Socio Educatif.

Mme BOBO pose de la question suivante : y a-t-il 7 personnes qui travaillent au CCAS.

Mme la Présidente répond qu'aujourd'hui certains agents sont sur le budget Mairie et n'ont pas été transférés sur l'entité CCAS.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Actualisation du tableau des effectifs du personnel du CCAS			
VOTE	Pour	15	
	Contre		
	Abstention	1	Mme BOBO

11 – Information concernant la création du poste de directeur de projets éducatifs et sociaux

M. SEVERAC présente ce point, qui sera voté par le prochain Conseil Municipal.

Le départ du Coordonnateur Parentalité, les orientations préconisées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la volonté de créer un pôle éducatif, social et parentalité regroupant plusieurs services actuels, le fait de favoriser le travail transverse entre les services concernés et d'insuffler une nouvelle dynamique, amènent à proposer la création du poste de directeur de projets éducatifs et sociaux, en s'appuyant aussi sur l'étude de l'analyse des besoins sociaux qui en cours.

Pour ce faire, il y a eu une concertation avec les responsables des services concernés, les représentants du personnel ; la fiche de poste a été présentée à la CAF.

La création de ce poste, en catégorie A, a été approuvée à l'unanimité par le Comité Technique.

Mme la Présidente ajoute que la CAF est un financeur incontournable, c'est la raison pour laquelle un travail de partenariat a été réalisé avec cet établissement public.

M. FEDOU souligne qu'il est intéressant d'avoir un poste de ce type et demande de quel budget il va dépendre.

Mme la Présidente lui répond que ce poste sera budgétisé sur la mairie.

Mme BOBO souhaite savoir pour quelle raison le recrutement va se faire en catégorie A, pourquoi ne pas employer un travailleur social de catégorie A ?

Mme la Présidente affirme qu'il y a un besoin de technicité, de capacité de porter les missions que l'on attend de lui, de capacité de proposer de nouvelles actions et que la personne qui sera recrutée, même si elle n'est pas travailleur social, aura des compétences sociales.

12 – Micro crédit

Mme la Présidente informe que ce sujet a été travaillé en Commission Permanente et Commission Finances.

L'intérêt est de proposer des micro crédits aux administrés qui rencontreraient des difficultés pour accéder aux offres bancaires, et qui se retrouveraient dans une situation d'avoir un besoin immédiat qu'ils ne pourraient pas satisfaire, car ils ne seraient pas soutenus par les banques.

Ceci contribuera aussi à la prévention du surendettement.

Mme la Présidente suggère d'approuver la mise en place d'un dispositif d'avances remboursables dites micro crédit selon la procédure et les dispositions particulières suivantes :

- Avance remboursable dédiée à un objet précis
- Accordé par le CCAS après examen du dossier en commission d'attribution
- Taux à 0 %
- Réservé aux habitants de Fonsorbes qui rencontrent des difficultés à accéder aux offres bancaires
- Montant attribué à cette aide plafonné à 5 000 € par an
- Crédit accordé ne pouvant pas dépasser 3 000 €
- Durée de remboursement ne pouvant pas excéder 36 mois
- Echancier et montant des remboursements étudiés en fonction la situation des candidats
- Remboursement par virement à l'agent comptable
- Pour être éligible, remplir un dossier et fournir : revenus et charges du demandeur, l'objet de la demande, justificatif de domicile, justificatif de quotient familial de la CAF ou l'avis d'imposition
- Dossier déposé au CCAS et validé par un agent qui en vérifiera la recevabilité
- Dossier étudié par la Commission Finances
- Aide attribuée après validation du Conseil d'Administration

Tout ceci pourra évoluer au fil des années.

Mme la Présidente stipule qu'il convient de modifier le règlement intérieur afin que les micro crédits puissent être attribués par la Commission Permanente.

Mme LACOSTE précise que le micro crédit n'étant pas une aide à proprement parlé, aujourd'hui, la Commission Permanente ne peut pas l'attribuer. Par contre, en modifiant le règlement intérieur, les dossiers pourront être validés en Commission Permanente, de ce fait les délais d'attribution seront bien plus courts.

Mme LACOSTE ajoute qu'un crédit ne pourra être accordé que si un précédent est remboursé.

M. FEDOU souligne que lors des réunions de préparation, chacun des membres a pu apporter ses idées, dont certaines ont été reprises. Il y a donc eu un travail de concertation.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Modification du règlement intérieur			
VOTE	Pour	16	
	Contre		
	Abstention		

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Micro crédit			
VOTE	Pour	16	
	Contre		
	Abstention		

13 – Nouvelles aides financières facultatives du CCAS

Mme la Présidente explique qu'il s'agit là d'un soutien financier mieux adapté aux familles relevant de faibles ressources, en proposant une aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et une aide au permis de conduire. Elle précise que cela a été travaillé en Commission Permanente et en Commission Finances.

- Aide au BAFA

Ce brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer des enfants et des jeunes pendant les vacances, le mercredi après-midi, avant et après l'école.

L'aide sera attribuée, sous conditions de ressources, aux Fonsorbais, à partir de 17 ans, étudiants, en recherche d'emploi, de réinsertion, de reconversion professionnelle. Le dossier de demande devra comporter un justificatif de quotient familial dont le montant doit être inférieur à 899 € ou l'avis d'imposition, la carte nationale d'identité, un justificatif de domicile, les demandes éventuelles auprès des autres organismes financeurs.

Mme la Présidente précise que le budget alloué sera de 5 000€ par an et que la formation BAFA sera prise en charge à 100 % par le CCAS.

Le dossier déposé au CCAS au cours du 1^{er} trimestre de l'année, sera validé par l'agent qui vérifiera la recevabilité. Ensuite, il sera étudié et validé par la Commission Permanente.

La formation se déroulera sur une année civile avec un stage théorique pendant les vacances de printemps, un stage pratique au Centre de loisirs de Fonsorbes ou au Centre Animation Jeunes (CAJ) de Fonsorbes ; la 3^{ème} partie se passera durant les vacances d'automne de la même année civile.

Le candidat sera inscrit auprès d'un organisme partenaire.

La bourse sera versée à la fin de la première partie et à la fin de la troisième partie.

Mme LACOSTE indique qu'en Commission Finances il a été décidé que pour une année, une seule inscription à une de ces deux aides sera possible ; que le stage pratique ne sera pas rémunéré.

Mme VITET veut savoir si, dans la mesure où un jeune commencerait la formation en classe de terminale, est-ce qu'il bénéficierait des vacances à l'automne, dès lors qu'il serait en faculté.

Mme LACOSTE répond que « le texte » est fait avec des règles strictes, qui, si cela s'avère nécessaire, seront assouplies au cas par cas.

M. FEDOU ajoute que cette aide est intéressante, elle permettra d'avoir un vivier de jeunes qui peuvent potentiellement travailler au CAJ de Fonsorbes.

Mme SEVERAC rappelle que cette aide n'est pas réservée qu'aux jeunes.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Aide au BAFA			
VOTE	Pour	16	
	Contre		
	Abstention		

- Aide au permis de conduire

Mme la Présidente informe que cette aide, qui n'est pas réservée qu'aux jeunes, sera versée sous conditions de ressources, aux Fonsorbais, à partir de 18 ans, qu'ils soient étudiants, en recherche d'emploi, de réinsertion ou de reconversion professionnelle. Le dossier de demande, à déposer au CCAS, devra être accompagné de pièces justificatives, dont le quotient familial d'un montant inférieur à 899 €. Si le dossier est recevable, il sera étudié et validé par la Commission Permanente du CCAS. Le budget annuel est plafonné à 5 000 €.

Le CCAS prend en charge le code, la 1^{ère} présentation à l'examen et les 20 heures de conduite minimales demandées.

Une contrepartie citoyenne de 20 heures sera demandée sous forme d'aide aux associations caritatives de la commune ou aux services municipaux, et à réaliser dans l'année suivant l'aide. La formation se déroulera au maximum sur 2 ans, l'inscription se fera dans une auto-école partenaire, le versement de la bourse interviendra à la fin de chacune des 2 parties (code et 20 heures de conduite).

M.FEDOU annonce qu'en Commission il a été évoqué la possibilité de « garder une place » pour une éventuelle demande sur un dossier de COOrdination des Aides FINANcières (CORAFIN), par exemple pour réorienter professionnellement une personne qui aurait besoin du permis de conduire.

Mme LACOSTE répond que le but premier est d'aider des personnes qui sont en reconversion professionnelle ou qui ont un besoin de retour à l'emploi, de formations qualifiantes pour pouvoir postuler.

Mme la Présidente propose de dissocier la demande formulée dans un CORAFIN et la demande formulée dans le cadre des « Nouvelles aides financières facultatives du CCAS ». Car, avec un coût de 1 300 € par candidat et un budget annuel de 5 000 €, l'aide ne bénéficiera pas à un grand nombre de personnes.

Elle suggère d'attendre de voir combien de demandes seront formulées en 2022.

M. FEDOU partage cette idée, abonder, éventuellement, la ligne budgétaire selon le réalisé de l'année 2022.

M. SEVERAC informe que d'autres organismes apportent une aide au permis de conduire, il serait utile de voir cela lors de l'étude du dossier de demande car, il le rappelle, le budget alloué permettra 3 ou 4 aides.

Mme. LACOSTE le confirme, mais elle explique cependant que certaines aides ne sont pas cumulables entre elles.

M. SEVERAC fait part de son avis quant au nombre d'heures de contrepartie citoyenne, il trouve cela « un peu léger ».

Mme SEVERAC met en avant le fait que pour un salarié nouvellement embauché à temps complet, il est difficile d'y consacrer plus de 20h.

S'ensuit alors une discussion entre les différents membres du Conseil d'Administration où chacun émet son avis sur le nombre d'heures de contrepartie citoyenne.

M. FEDOU demande s'il y a des contacts avancés avec les auto-écoles fonsorbaïses ?

Mme. LACOSTE répond par l'affirmative et précise cependant qu'une auto-école ayant eu une « expérience malheureuse », est « moins enthousiaste ». Nous allons lui reproposer notre projet.

Mme BRUN informe qu'une personne éligible à pôle emploi peut bénéficier d'une prise en charge totale du permis de conduire par cette administration, par-contre la formation est de 6 mois.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Nouvelles aides financières facultatives du CCAS		
VOTE	Pour	16
	Contre	
	Abstention	

14- Informations diverses

- Permanences de la mutuelle Ma Commune Ma Santé

Mme la Présidente prévient que l'association ACTIOM reconduit ses permanences. Les prochaines dates auront lieu à raison d'une fois par mois au cours du premier semestre 2022. La communication aux administrés se fera via le site internet de la Mairie et peut-être dans La Dépêche du Midi, si l'article peut y être publié.

- Passé sanitaire pour les activités de La Mosaïque des Partages

Mme la Présidente rappelle que les services de l'Etat avaient demandé de ne pas contrôler le passé sanitaire dans les services à caractère social.

Pourtant, aujourd'hui, certains adhérents de La Mosaïque des Partages ne participent pas aux activités par crainte.

Aussi, Mme la Présidente propose de dissocier le CCAS, où il y a de l'action sociale pure sans contrôle du passé sanitaire, de La Mosaïque des Partages où il y a des temps d'activités avec un contrôle dorénavant. Ainsi, les adhérents seraient rassurés et les non vaccinés pourraient être incités à l'être.

Mme LEMIRE informe qu'un participant à une activité a demandé pour quelle raison le passé sanitaire n'était pas demandé. Elle avertit, également, qu'il semblerait qu'une personne qui participe aux ateliers ne soit pas vaccinée.

Aussi, elle conseille de diffuser largement à l'ensemble des adhérents de La Mosaïque des Partages que le passé sanitaire sera contrôlé.

L'assemblée n'y étant pas opposée, Mme la Présidente demande à la responsable du Centre Social de mettre en application le contrôle du passé sanitaire pour accéder aux activités de La Mosaïque des Partages, rapidement.

- Collecte de jouets

Mme la Présidente annonce qu'elle est en cours, comme chaque année, certains jouets sont en excellent état et d'autres le sont moins.

- Analyse des Besoins Sociaux

Mme la Présidente avertit qu'une réunion du Comité de Pilotage se tiendra prochainement, à la suite de laquelle nous aurons un retour du bureau désigné, ce qui nous permettra de définir les actions à mettre en œuvre. En janvier des réunions avec nos partenaires vont avoir lieu, des pistes de travail seront établies, elles seront portées, notamment, par le futur Directeur de projet dont le poste a été présenté par M. SEVERAC.

- Coupons Fon'sport-culture

Mme LACOSTE rappelle que la prise en charge par le CCAS a été modifiée, avec notamment pour les tranches 1 une aide de 80% du reste à charge.

Le bilan à ce jour est que sur les 38 dossiers étudiés, 20 sont recevables, les autres, en grande majorité, ont un quotient familial supérieur à celui pour lequel nous accordons l'aide. Sur les 20 recevables, 17 ont été traités, 3 sont en cours.

Les associations avaient jusqu'au 26 novembre 2021 pour adresser leurs dossiers au CCAS, ce délai est prolongé afin que l'aide financière soit apportée. Il est à noter que 2 associations ont été relancées.

Mme la Présidente fait le constat que cette aide concerne peu de familles et peu d'enfants, et ce malgré une large communication. Il est possible que les enfants de ces familles ne fréquentent pas les associations. Pourtant des actions de parentalité sont menées dans les différents services de la Mairie, du CCAS et du Muretain Agglo.

Il en est très certainement de même pour d'autres familles, des personnes qui n'ont pas d'enfant ou qui sont âgées, nous ne les connaissons pas et ignorons les difficultés qu'elles rencontrent, s'il en était autrement, nous pourrions les aider.

M. FEDOU fait part de la demande de Mme BOBO : « est-il possible de mettre les activités de La Mosaïque des Partages dans l'onglet social du site internet de la Mairie » ; de plus, lorsqu'on se rend sur l'onglet social du CCAS et que l'on en demande la localisation, un renvoi se fait vers « Institut devenir ».

Mme la Présidente dit que le Service Communication vérifiera cela.

M. FEDOU formule la demande suivante : avoir, en 2022, des tablettes téléchargées avec les dossiers, de façon à ne pas imprimer de papier.

Mme la Présidente lui répond que cela aurait pour conséquence d'acheter une tablette à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Conseil Municipal, or cela n'est pas prévu.

15 - Décisions de la Commission Permanente

Conformément à l'article 22 - chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, ce point est débattu à huis-clos.

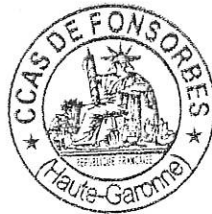
Aussi, Mme la Présidente invite le public présent à quitter la salle.

Mme la Présidente remercie l'ensemble des administrateurs d'avoir assisté à cette séance qui prend fin à 19h10.

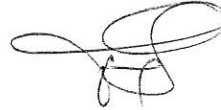
La Secrétaire de séance,



SEVERAC Jeanine



Madame la Maire,
Présidente du CCAS



SIMÉON Françoise